



FNEC-FP FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : <http://69.fo-snudi.fr>

Inclusion scolaire systématique : FO porte les revendications devant la rectrice

Le 28 mars avait lieu le comité technique académique en présence de la rectrice de l'académie de Lyon et des trois inspecteurs d'académie de l'Ain, de la Loire et du Rhône.

Dans sa déclaration préalable, la FNEC-FP FO indiquait :

« A l'occasion de ce CTA, la FNEC-FP FO souhaiterait à nouveau attirer votre attention sur les difficultés engendrées par l'inclusion scolaire systématique.

Devant les problèmes quotidiens rapportés par nos collègues, nous réaffirmons que l'inclusion indifférenciée et systématique ne peut être la solution et que chaque élève doit bénéficier de conditions d'enseignement adaptées au degré et la nature de son handicap et/ou de ses difficultés.

Parfois, les conditions d'enseignement les plus adaptées se trouvent dans les établissements spécialisés dont la FNEC-FP FO salue ici l'existence et l'efficacité.

La convention que vous avez signée avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ne va pas dans ce sens puisqu'elle préconise dans les 5 ans la scolarisation dans des écoles ou établissements ordinaires de 80% des élèves aujourd'hui scolarisés dans les ITEP ou les IME.

En quelques jours, plus de 600 enseignants ont signé la pétition initiée par les fédérations FO de l'enseignement et de l'action sociale pour l'abandon de cette convention et l'ouverture des postes nécessaires dans les établissements spécialisés.

Cette campagne va se poursuivre et nous vous demanderons audience à ce sujet. »

Un dialogue de sourds

Les représentants de la FNEC-FP FO ont continué à demander que lorsque cela était possible, les élèves en situation de handicap soient scolarisés dans les écoles ou établissements ordinaires et lorsque cela ne l'était pas, qu'ils soient scolarisés dans les établissements spécialisés.

La FNEC-FP FO a également noté que la scolarisation d'un élève dans un établissement spécialisé coûtait beaucoup plus cher qu'en milieu ordinaire, ce qui expliquait peut-être un certain nombre de choses !

La CTA s'est malheureusement résumé à un dialogue de sourds, la rectrice (signataire de la convention avec l'ARS qui prévoit de scolariser 80% des élèves d'ITEP en milieu ordinaire dans les 5 ans) et ses représentants se cantonnant à des réponses idéologiques, affirmant que toutes les études démontraient que l'inclusion

systematique était benéfique, répétant que si on n'était pas pour « l'inclusion », c'était que l'on était pour « l'exclusion »... des propos parfaitement inacceptables car faisant de l'inclusion scolaire **systematique** un principe « idéologique », alors qu'il s'agit d'une question qui doit être traitée au cas par cas, de manière pragmatique, en fonction des difficultés rencontrées par les élèves.

La FNEC-FP FO a fait état des multiples problèmes concrets posés par l'inclusion systematique des élèves en souffrance dans des classes ordinaires, des enseignants qui ne pouvaient plus enseigner, des conditions de travail qui se dégradaient, des difficultés quotidiennes...

« On n'a jamais dit que ce serait facile »

Devant l'énumération ces faits, la rectrice n'a pu que répondre : « *On n'a jamais dit que ce serait facile.* » Ainsi il n'y aurait d'autres possibilités que d'accepter en silence que des élèves soient privés de conditions d'enseignement adaptées à leur handicap et que des enseignants craquent quotidiennement face à des situations ingérables ?

Pour la FNEC-FP FO cette réponse est inacceptable et démontre une profonde méconnaissance des réalités ou bien un profond mépris des élèves et des enseignants.

La FNEC-FP FO appelle plus que jamais tous les enseignants à continuer à signer massivement la pétition initiée par les fédérations FO de l'enseignement et de l'action sociale du Rhône et de l'Ain.

Nous demandons que chaque élève puisse bénéficier de conditions d'enseignement adaptées au degré et la nature de son handicap et/ou de ses difficultés.

Pour cela, nous exigeons :

- **Le maintien et l'ouverture de postes à hauteur des besoins dans les établissements spécialisés (ITEP, IME...)**
- **L'annulation de la convention signée entre l'ARS et la région académique**